

## Le Label 6PL Performances Logistiques durables, une démarche innovante basée sur des engagements volontaires



Sur le Pavillon Normandie à la SITL 2016, Alain Verna, Président de Logistique Seine-Normandie a remis le Label 6PL aux trois premières entreprises qui s'engagent sur trois ans dans un plan d'amélioration continue de leurs performances logistiques durables.

Logistique Seine-Normandie (LSN) et le Club Logistique du Havre, avec le soutien des trois autres clubs logistiques normands, ont élaboré un processus d'accompagnement des entreprises, prestataires, industriels et grande distribution afin d'améliorer leurs

performances en logistique durable. Tel un guide pratique, le label 6PL vise à susciter des démarches volontaires d'amélioration continue, quelle que soit la taille et le niveau de maturité de l'entreprise.

Le Label 6PL Performances Logistiques Durables a pour ambition de doter les entreprises d'une stratégie orientée développement durable afin de :

- Réduire leur impact environnemental et améliorer leurs performances énergétiques
- Etre proactives à l'égard des réglementations et normes, en vigueur ou à venir, en matière de Logistique Durable & Responsable et ainsi être exemplaires aux yeux des donneurs d'ordres,
- Développer un avantage concurrentiel pour plus de compétitivité,
- Améliorer la performance interne et la qualité,
- Favoriser le progrès social et leur implication sociétale.



### Trois entreprises laboratoires implantées au Havre

**Bolloré Logistics (SDV), FIS Spare Parts, Normandie Entrepôts**, trois entreprises implantées au Havre, ont participé en 2015 à la phase de test qui a permis de valider le référentiel et le fonctionnement du Label (gouvernance, processus de labellisation, modèle économique, communication...).

## Le processus de labellisation

Le Label s'appuie sur un référentiel qui comporte cinq domaines :

- Gouvernance de l'entreprise
- Performance économique
- Progrès social
- Protection de l'environnement
- Gestion de l'énergie

Chacun des cinq domaines comprend dix rubriques.

Au centre de la démarche du Label, le questionnaire d'auto-évaluation en ligne accessible sur le web.

1. L'entreprise candidate s'auto évalue sur chacune des cinquante rubriques du référentiel, par une note entre 0 et 5.
2. Un expert audite l'entreprise par une analyse des documents justifiant l'auto-évaluation et une visite in-situ.
3. Un diagnostic final est posé et des axes d'amélioration sont proposés à l'entreprise.
4. La proposition d'amélioration de l'entreprise est soumise à l'approbation du Comité de Labellisation
5. L'entreprise "labellisée" met en œuvre sa démarche d'amélioration continue planifiée. En lien avec LSN, l'expert lui indique les bonnes pratiques et les dispositifs d'accompagnement possibles, les expertises nécessaires et élabore un planning de mise en œuvre sur trois ans. Cela favorisera dans certains cas des actions innovantes.

## Une démarche originale

L'originalité de la démarche est de conjuguer à la fois une approche durable de la logistique qui intègre les bonnes pratiques, les normes et réglementations existantes, avec une démarche d'amélioration continue, comme le Lean adoptée par les entreprises industrielles.

L'ambition de ce Label est d'être le plus exhaustif possible mais également de rester sectoriel, pragmatique et peu contraignant. Il s'appuie sur un référentiel co-construit avec des entreprises laboratoires.

La labellisation engage l'entreprise dans un plan d'amélioration continue qui lui permet de communiquer sur sa démarche dès le début de son engagement.

Logistique Seine-Normandie prévoit un déploiement du Label dans le cadre d'une action collective, sur une quarantaine d'entreprises de l'axe Seine d'ici à 2019, puis une extension sur le plan national.

## Le projet est soutenu par



### 6PL, une référence à xPL (Party Logistics)

Le Label 6PL fait référence au classement reconnu par la profession qui permet de codifier le degré d'externalisation des activités logistiques d'une entreprise et par extension, les entreprises qui réalisent ces prestations. Il signifie ainsi qu'il peut, d'une part, être appliqué par l'ensemble de ces acteurs et d'autre part, que le développement durable est une compétence additionnelle à leurs métiers.

### En conformité avec la loi Grenelle II

Les activités logistiques, par nature transversales et stratégiques dans la chaîne de valeur, sont particulièrement impactantes sur **les trois piliers du développement durable** :

- performances économiques,
- progrès social
- protection de l'environnement.

Dans la continuité de la loi NRE de 2001 qui concernait essentiellement les très grandes entreprises, la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, art.225 (dite loi Grenelle II) accentue les obligations des sociétés de plus de 500 salariés en matière de performance environnementale et durable depuis 2014.

En parallèle, les appels d'offres des chargeurs intègrent de plus en plus souvent la notion de respect des principes du développement durable, qui devient de fait un **argument commercial** à part entière pour les logisticiens petits ou grands.